

**Assemblée générale**

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale  
27 novembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

**Deuxième Commission****Compte rendu analytique de la 32<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 8 novembre 2000, à 10 heures

*Président* : M. Niculesco ..... (Roumanie)**Sommaire**Point 93 de l'ordre du jour : Questions de politique sectorielle (*suite*)a) Coopération pour le développement industriel (*suite*)Point 95 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (*suite*)b) Convention sur la diversité biologique (*suite*)d) Poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)g) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)Point 97 de l'ordre du jour : Formation et recherche (*suite*)

Point 12 de l'ordre du jour : Rapport du Conseil économique et social

Annonce concernant les délégations se portant coauteurs de projets de résolution

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Point 93 de l'ordre du jour : Questions de politique sectorielle (suite) (A/C.2/55/L.22)**

**a) Coopération pour le développement industriel (suite)**

*Projet de résolution A/C.2/55/L.22*

1. **M. Osio** (Nigéria), au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/55/L.22, intitulé « Coopération pour le développement industriel » et espère qu'il sera adopté par consensus.

**Point 95 de l'ordre du jour : Environnement et développement durable (suite) (A/C.2/55/L.20, A/C.2/55/L.21 et A/C.2/55/L.23)**

**b) Convention sur la diversité biologique (suite)**

*Projet de résolution A/C.2/55/L.20*

2. **M. Osio** (Nigéria), au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/55/L.20, intitulé « Convention sur la diversité biologique ». Il appelle particulièrement l'attention sur le paragraphe 7, par lequel il est demandé instamment aux pays développés de faciliter le transfert de biotechnologies écologiquement rationnelles afin de faciliter l'application efficace du Protocole de Cartagena, et sur le paragraphe 8, par lequel l'Assemblée décide de proclamer le 22 mai Journée internationale de la diversité biologique.

**d) Poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (suite)**

*Projet de résolution A/C.2/55/L.21*

3. **M. Osio** (Nigéria), au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/55/L.21, intitulé « Poursuite de l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ». Il appelle particulièrement l'attention sur les paragraphes 3 et 5, ainsi que sur le paragraphe 6, par lequel il est demandé instamment à toutes les organisations pertinentes de mener d'urgence à bien leurs travaux relatifs à l'établissement d'un indice de vulnérabilité concernant les petits États insulaires en développement.

**g) Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures (suite)**

*Projet de résolution A/C.2/55/L.23*

4. **M. Osio** (Nigéria), au nom du Groupe des 77 et de la Chine, présente le projet de résolution A/C.2/55/L.23, intitulé « Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures », et appelle l'attention sur les paragraphes 2, 6 et 7.

**Point 97 de l'ordre du jour : Formation et recherche (suite) (A/C.2/55/L.24)**

*Projet de résolution A/C.2/55/L.24*

5. **M. Kawaguchi** (Japon) présente le projet de résolution A/C.2/55/L.24, intitulé « Université des Nations Unies », au nom des coauteurs dont la liste figure en tête du document, ainsi que des pays suivants : Allemagne, Fidji, Géorgie, Haïti, Iran (République islamique d'), Islande, Lettonie, Malte, Norvège, Roumanie, Slovaquie, Turquie et Zambie. Il appelle particulièrement l'attention sur les paragraphes 8, 9, 10 et 11, en soulignant que l'Université des Nations Unies a un rôle encore plus important à ce jour que lors de sa création, 25 ans plus tôt. Le Gouvernement japonais continuera à soutenir activement l'Université en espérant qu'elle conservera son identité propre.

**Point 12 de l'ordre du jour : Rapport du Conseil économique et social (A/55/3 et A/55/419)**

6. **M. Civili** (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interinstitutions), présentant le rapport du Conseil économique et social (A/55/3), souligne qu'il n'y a plus lieu de parler de la revitalisation du Conseil et qu'il faudrait plutôt insister désormais sur son renforcement. La priorité donnée, lors du Sommet du Millénaire, à l'élimination de la pauvreté et à la nécessité de mettre les bienfaits de la mondialisation à la portée de tous, a valu au Conseil un regain d'autorité et de considération. Il convient à cet égard de rendre hommage à son président, M. Wibisono, dont l'esprit d'initiative et l'efficacité se sont manifestés, tant pour innover que pour consolider les progrès réalisés depuis quelques années. Parmi les initiatives novatrices, il faut citer la participation du Président du Conseil de sécurité à la séance du Conseil économique et social consacrée aux incidences de la pandémie du VIH et du sida et la réunion convoquée d'urgence pour faire face aux inondations catastrophiques.

ques au Mozambique. Le Conseil a confirmé le rôle qu'il peut jouer pour réunir des représentants de l'Organisation et des institutions financières et commerciales internationales, en tenant, en avril, une réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods. En juillet, lors de l'ouverture de sa session de fond, une journée a été consacrée à un débat d'orientation qui a donné suite aux conclusions de cette réunion spéciale et porté une attention particulière au « fossé numérique » et au rôle des technologies de l'information et des communications (TIC) dans le développement.

7. Un débat de haut niveau sur le thème « Développement et coopération internationale au XXI<sup>e</sup> siècle : le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances » a fait mieux comprendre tout l'intérêt potentiel de ces technologies pour le développement. Le communiqué ministériel adopté à l'issue de ce débat contient un plan d'action visant à mettre le potentiel des TIC au service du développement et à permettre aux pays en développement d'accéder plus facilement à ces technologies. Toutes les régions ainsi que tous les partenaires et parties prenantes au développement, y compris le secteur privé, ont participé aux préparatifs de la session de fond et au débat de haut niveau, ce qui a permis de faire fond sur un véritable consensus pour mener une action de suivi durable avec le concours de tous les intéressés. De plus, pour faire suite au Sommet du Millénaire, le Conseil a demandé la création d'un groupe d'étude en vue d'ouvrir plus largement aux pays en développement l'accès aux technologies numériques et d'aider ces pays à mettre au point, à l'échelon national, des TIC aux fins de leurs programmes de développement. Le Secrétaire général a entamé des consultations sur la composition, le mandat et les méthodes de travail du groupe d'étude.

8. Les activités du Conseil dans le domaine de la coordination ont permis de réaliser d'importants progrès en ce qui concerne le suivi coordonné des résultats des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU pendant les années 90. Le Conseil a invité ses commissions techniques à faire en sorte que les examens intergouvernementaux du suivi des conférences et réunions au sommet aboutissent à des résultats qui se renforcent les uns les autres. Le Conseil réexaminera cette question en 2001. Ces efforts de coordination ont également facilité les travaux préparatoires de la session extraordinaire de l'Assemblée

générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II).

9. Lors de son débat consacré aux activités opérationnelles, le Conseil a exprimé sa préoccupation devant l'insuffisance du financement de base des activités opérationnelles en faveur du développement et fait des propositions visant à renverser cette tendance. Il a en outre sélectionné certaines questions à examiner lors de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement, notamment un examen des bilans communs de pays et de l'impact du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, ainsi que des évaluations de l'impact des activités opérationnelles et de la coopération avec les institutions de Bretton Woods. Dans le domaine des affaires humanitaires, le débat a fait ressortir l'importance de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence et du rôle que peuvent jouer les technologies modernes pour atténuer les conséquences des situations d'urgence et des déplacements de population qui en résultent. Dans le cadre de son débat général, le Conseil a examiné toute une série de rapports visant à donner une orientation commune aux activités des organes du Conseil, adopté un certain nombre de résolutions et fait du Forum des Nations Unies sur les forêts un de ses organes subsidiaires.

10. Un aspect particulièrement intéressant de l'activité du Conseil est le rôle de plus en plus important qu'il joue en tant qu'instance au sein de laquelle des représentants des gouvernements, des organismes des Nations Unies et de la société civile examinent ensemble des questions opérationnelles et des principes d'action d'une importance capitale pour le développement. Le Conseil et son bureau préparent une réunion de printemps avec les institutions de Bretton Woods. Ce débat de haut niveau aura pour thème « Le rôle d'appui des organismes du système des Nations Unies aux efforts déployés par les pays africains pour parvenir à un développement durable », et le débat sur les questions de coordination sera axé sur le rôle du système des Nations Unies dans le domaine du transfert des connaissances et des technologies en collaboration avec les parties intéressées. En conclusion, le Sous-Secrétaire général estime que le Conseil pourrait améliorer encore ses méthodes de travail en échelonnant ses débats et ses réunions, de manière à faciliter une participation aussi large que possible et à être mieux en mesure de donner suite dans les meilleurs délais à

l'issue de ces travaux. Il pourrait aussi définir plus précisément les orientations du débat général, avec l'aide du Secrétariat.

11. **M. Doutriaux** (France), prenant la parole au nom de l'Union européenne et des pays associés à celle-ci (Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Turquie) ainsi que de l'Islande, dit que l'Union européenne attache beaucoup d'importance à la revitalisation du Conseil économique et social et se félicite des progrès accomplis en matière de renforcement du rôle de coordination du Conseil, bien qu'il reste beaucoup à faire à cet égard. L'établissement de liens plus étroits entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods est un impératif, et l'Union européenne ne peut donc que se réjouir de leur coopération plus intense, notamment dans le cadre de la réunion de haut niveau désormais traditionnelle qui se tient en avril. L'Union européenne espère que les travaux sur le financement du développement renforceront encore cette coopération. Elle souhaite aussi que les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce participent activement à la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

12. La session de fond du Conseil de juillet 2000 a été un indiscutable succès. L'Union européenne se félicite, en particulier, de la participation massive du secteur privé et des innovations apportées par le Président du Conseil, notamment l'organisation d'une exposition sur les technologies de l'information et de petits déjeuners thématiques qui ont ouvert la voie à de nouveaux partenariats. La déclaration ministérielle et la proposition de créer un groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications (TIC) témoignent d'une véritable volonté de parvenir à des résultats concrets, et il convient d'en faire l'éloge. L'Union européenne espère que le prochain débat de haut niveau consacré à l'Afrique débouchera aussi sur des résultats tangibles.

13. L'Union européenne est également satisfaite du débat sur les questions de coordination, mais elle aurait souhaité que le Conseil puisse fixer quelques grandes orientations en ce qui concerne le suivi des grandes conférences des Nations Unies. Les conclusions concertées adoptées par le Conseil ont cependant le grand mérite d'assurer la poursuite du dialogue sur ce sujet, au cours duquel il importera de tenir compte du lien étroit qui existe entre l'application et le suivi inté-

grés et coordonnés des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, et la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire. L'Union européenne se félicite du déroulement du débat sur les activités opérationnelles de développement et de l'adoption de deux résolutions par consensus. Elle espère que le prochain examen triennal de ces activités se déroulera dans une atmosphère aussi constructive. Elle ne peut que déplorer que le débat sur les questions humanitaires n'ait pu aboutir à l'adoption de conclusions concertées. Cela est d'autant plus regrettable que les victimes de catastrophes naturelles et de déplacements de population doivent recevoir l'aide et la protection auxquelles elles ont droit. Les nombreuses améliorations apportées à l'organisation de ce débat, notamment la qualité des groupes d'étude, sont cependant encourageantes.

14. L'Union européenne n'est pas satisfaite de certains aspects de l'organisation de la dernière session de fond, en particulier des retards dans la distribution ou la traduction des documents et l'absence d'interprètes au cours des négociations. Elle demande au Secrétariat et au Bureau de veiller à ce que ces problèmes ne se posent plus à l'avenir.

15. **M. Anaedu** (Nigéria), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que ces pays attachent une grande importance à la revitalisation du Conseil et se félicitent de la proposition, formulée dans le cadre du débat de haut niveau, de créer un groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications (TIC). L'accès à Internet apportera aux pays en développement une aide inestimable pour résoudre les problèmes liés au développement et, en particulier, pour lutter contre la pauvreté. Les autres débats de la session de fond ont été également remarquables, mais il est regrettable que le débat sur les questions humanitaires n'ait abouti à aucune conclusion concertée.

16. Le Groupe des 77 et de la Chine est satisfait des thèmes retenus pour le débat sur les questions de coordination et le débat de haut niveau qui auront lieu en 2001, et est particulièrement heureux que la nécessité d'accroître les ressources de base destinées à financer les activités opérationnelles de développement soit désormais reconnue. S'il n'est pas surprenant que l'examen triennal des activités opérationnelles de développement n'ait pas pu aboutir à des conclusions concertées, le Groupe des 77 et de la Chine espère cependant des résultats plus positifs dans l'avenir. En conclusion, le représentant du Nigéria félicite le Prési-

dent du Conseil des remarquables améliorations qu'il a apportées au fonctionnement du Conseil et, en particulier, du renforcement des liens entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods.

17. **M. Liu Jingtao** (Chine) félicite le Conseil d'avoir adopté des réformes qui vont lui donner une nouvelle impulsion et accroître son efficacité. Il est particulièrement satisfait des débats récents sur le rôle des technologies de l'information pour aider les pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale. Il salue les innovations utiles introduites par le Président du Conseil et par le Bureau, et estime que la consolidation des résultats obtenus par le Conseil devrait être une tâche prioritaire.

18. Les États Membres se doivent de mettre fin à la diminution de l'aide au développement et d'appuyer la réalisation des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire. La délégation chinoise attache une grande importance à la participation des organisations non gouvernementales aux activités nationales visant à donner suite aux grandes conférences et sommets mondiaux.

19. Les indicateurs sont utiles pour mesurer les progrès réalisés dans le suivi des grandes conférences mondiales, mais les organismes des Nations Unies devraient harmoniser leurs procédures afin que les États Membres n'aient pas à présenter leurs statistiques sous des formes différentes selon les différents organismes, et devraient en outre aider les États Membres à renforcer leurs capacités en matière de collecte et d'analyse de données statistiques. À cet égard, la délégation chinoise approuve la pratique adoptée par les organismes qui demandent des indicateurs spécifiques en fonction du programme d'action de la conférence ou du sommet concernés.

20. **M. Mazhukhou** (Biélorussie) note le rôle croissant que joue le Conseil en tant qu'instance réunissant des représentants de l'Organisation des Nations Unies, des institutions financières et commerciales internationales et des institutions spécialisées pour intensifier le dialogue sur le développement et, à cet égard, il évoque en particulier la récente réunion de haut niveau entre le Conseil et les institutions de Bretton Woods.

21. Le représentant du Biélorussie tient à souligner plusieurs points concernant l'activité future du Conseil. En premier lieu, il importe que la création de conditions internes et externes favorables au développement demeure le principal objectif du dialogue. En second lieu,

le financement du développement et la nouvelle série de négociations multilatérales au sein de l'Organisation mondiale du commerce devraient figurer parmi les thèmes prioritaires du dialogue futur avec les responsables des organisations économiques, financières et commerciales. Cela n'exclut pas pour autant la prise en compte d'autres questions concernant la coordination et la complémentarité des objectifs, politiques et pratiques adoptés aux échelons mondial, régional et national pour résoudre, avec le concours de l'Organisation, les problèmes économiques, financiers, commerciaux et autres que pose le développement et, en particulier, le fonctionnement du système commercial et financier international dans le contexte de l'intégration des technologies de l'information et des communications. Aussi le Biélorussie appuie-t-il la conclusion qui figure dans le rapport de synthèse sur les travaux des commissions techniques du Conseil économique et social (E/2000/85), selon laquelle « il semble nécessaire de procéder à une analyse plus détaillée des conséquences de la mondialisation ainsi que du commerce et des finances dans le domaine de compétence particulier de chaque commission technique ». De l'avis du Biélorussie, c'est là une question dont devraient également être saisies les commissions régionales.

22. Les problèmes que pose la gestion de la mondialisation à l'échelon régional prendront de plus en plus d'importance, notamment dans les travaux du Conseil. Le Biélorussie approuve donc les thèmes retenus en vue du débat de haut niveau et du débat sur les questions de coordination à la session de fond de 2001.

23. La réunion consacrée récemment au combat contre la faim et aux dispositions à prendre pour assurer la sécurité alimentaire, organisée par le Conseil avec les responsables de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du Programme alimentaire mondial (PAM), offre un bon exemple des nouveaux liens de coopération entre les organismes du système des Nations Unies, les gouvernements et d'autres partenaires internationaux en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire.

24. La délégation biélorussienne appuie la poursuite, sous ses diverses formes, de la coopération entre le Conseil, les institutions de Bretton Woods, l'OMC, la CNUCED, les commissions régionales et les banques de développement. Cette coopération devrait jouer son rôle dans les travaux préparatoires de la réunion inter-

nationale intergouvernementale de haut niveau sur le financement du développement qui aura lieu en 2001. Il est en outre extrêmement important de parvenir à un consensus sur une stratégie internationale de développement pour la première décennie du nouveau millénaire.

25. L'examen triennal des activités opérationnelles pour le développement devrait faire ressortir l'importance du respect des principes d'universalité, de neutralité et d'action multilatérale, et garantir la qualité des services et l'efficacité des activités et programmes moyennant un niveau minimum de ressources de base et des prévisions plus fiables en matière de ressources supplémentaires. Il faudrait aussi faire une plus large place aux projets et programmes mis en place par les gouvernements des pays intéressés et leurs partenaires.

26. Enfin, en ce qui concerne le renforcement des relations entre les principaux organes de l'ONU, il conviendrait de porter particulièrement attention aux recommandations du Secrétaire général (E/2000/67) concernant l'examen coordonné, par l'Assemblée générale en séance plénière, des rapports annuels qui lui seront présentés par le Président du Conseil économique et social, ainsi qu'aux propositions de certains gouvernements et représentants de la société civile visant à renforcer les liens et la coopération entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité.

27. **M. Seki** (Japon) estime que la décision de créer un groupe d'étude sur les TIC au sein de l'Organisation représente un grand pas en avant et espère que le Groupe coordonnera comme il convient les efforts déployés dans le système des Nations Unies pour combler le « fossé numérique » et faire en sorte que chacun dans le monde bénéficie de la technologie numérique.

28. En ce qui concerne le débat sur les questions de coordination, il est regrettable qu'un accord n'ait pas été trouvé sur des mesures concrètes pour améliorer la façon dont se déroulent les réunions consacrées à l'examen du suivi des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU pendant les années 90. Des progrès ont cependant été faits en ce qui concerne l'efficacité et l'utilité du suivi de ces conférences, et il faut espérer que la question restera à l'étude et que des progrès tangibles seront faits lors de la session de fond du Conseil, en 2001.

29. La délégation japonaise se félicite de l'adoption du projet de résolution relatif à l'Année internationale des Volontaires en 2001, ainsi que de l'adoption par le

Conseil, à la reprise de sa session, du projet de résolution relatif à la création du Forum des Nations Unies sur les forêts.

30. **M. Reshetniak** (Ukraine) se félicite du renforcement de la coopération entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods, dont témoigne la réunion spéciale de haut niveau tenue en avril. La délégation ukrainienne est également satisfaite des résultats de la session de fond du Conseil qui a eu lieu en juillet et, en particulier, de son débat de haut niveau sur le rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances. Cela confirme que le Conseil a la capacité de cerner et d'examiner des questions d'importance capitale pour la croissance économique et le développement humain à l'échelle mondiale. La délégation ukrainienne appuie les principales conclusions du débat de haut niveau, énoncées dans la déclaration ministérielle et, en particulier, l'accent mis sur la nécessité d'une collaboration intensive et efficace entre les gouvernements, les institutions multilatérales et le secteur privé pour renforcer l'impact des TIC au service du développement durable des pays en développement et des économies en transition, et faciliter l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale. Il aurait néanmoins été préférable que le débat de haut niveau débouche sur des résultats plus concrets et orientés vers des objectifs précis, plutôt que sur des conclusions d'ordre général.

31. La délégation ukrainienne appuie les conclusions concertées du débat sur les questions de coordination, qui fourniront aux organismes des Nations Unies des directives pour procéder à une évaluation utile et complète du suivi des grandes conférences et réunions au sommet. Le représentant de l'Ukraine approuve pleinement les travaux menés dans le cadre du débat général, sur les moyens d'accroître l'efficacité et la productivité des commissions techniques et commissions régionales du Conseil et de ses organes subsidiaires, et sur l'aide économique de la communauté internationale et du système des Nations Unies aux États touchés par les sanctions imposées par le Conseil de sécurité. Il n'en demeure pas moins nécessaire de rationaliser l'ordre du jour du débat général et de continuer à améliorer les méthodes de travail du Conseil.

#### **Annnonce concernant les délégations se portant coauteurs de projets de résolution**

32. **Le Président** indique que la Bulgarie, la République islamique d'Iran et l'ancienne République yougoslave de Macédoine ont décidé de se porter coauteurs du projet de résolution A/C.2/55/L.19

*La séance est levée à 11 h 55.*